



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2018 à 19h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. LANGENFELD Guy
M. CINO Frédéric	M. OCTAVE Henri	M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline
M. PETERMANN Mathieu	M. DI BARTOLOMEO R.	Mme FRIIO Marie-Rose	M. PHILIPPE Lionel
M. LORENTZ Maurice	M. NOEL Guy	Mme CEDAT-VERGNE N.	M. LAVAULLEE J.-Pierre
M. LEUBE Michel	M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René
M. BECKER Patrick	Mme BRIER Marcelle	M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude
M. KLOP Jean	M. SAPIN Bruno	M. SCHITZ Denis	M. WALTER Jean-Marie
M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc	M. JURCZAK Serge	M. MEDVES Jean-François
Mme SPERANDIO F.			

Procurations :

M. HERGAT Michel	a donné procuration à	M. BARBE Jérôme
M. LOUIS Jean-Charles		M. SCHITZ Denis
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. BAUR Denis		M. DI BARTOLOMEO R
Mme ZYDEK Christine		M. NOEL Guy
Mme RENAUX Patricia		M. SCHREIBER Roger
M. LAVAUT José		M. BALCERZAK Roland
M. CHRISTNACKER Daniel		M. BECKER Patrick
M. PERLATI Daniel		M. KLOP Jean
M. HOLSENBURGER A.		M. HEYERT Jean-Marc
Mme KHAMASSI Kheira		M. JURCZAK Serge
M. TARILLON Philippe		M. MEDVES Jean-François

Absents excusés :

M. TOCZEK Jean-Paul

Absents non excusés :

M. LATTWEIN Jean-François
M. LEBOURG Gérald
M. WANNINGER J.-Marc
M. DORVEAUX Lionel

M. IORIO Antoine
Mme FICARRA Béatrice
M. BOGUET Henri
M. MIZZON Jean-Marie

M. BROUILLET Laurent
Mme SASSELLA Sylvie
M. PERON Patrick
M. FRIJO Antoine

La séance débute à 19h15.

Début de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 33
Procurations : 12
Absents : 14

Arrivée de M. OCTAVE après vote du point 9.

A partir du point 10 et jusqu'à la fin de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 34
Procurations : 12
Absents : 13

La séance est levée à 19h45.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, juriste du SMiTU
M. HOUBERDON Jérôme, Chargé de mission Transport au SMiTU

Le quorum est atteint à 19h10.

Le Président commence avec la lecture des procurations (12).
Il présente ensuite les premiers points :

Point 1 -Secrétaire de séance

M. PETERMANN est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Point 2 - Approbation des procès-verbaux des comités syndicaux des 10 septembre et 17 octobre 2018

Aucune remarque de la part des élus présents, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Point 3 – Décision modificative n° 2

Avant que M. SAPIN n'expose le point, le Président rappelle que M. CHALOIN du bureau d'études qui a mené les études financières sur la Trans Fensch, a fait une présentation particulièrement succincte au Bureau Syndical et au Conseil d'Administration de la Trans Fensch. Mais le Président ne souhaite pas en parler ce soir afin que tout le monde passe de bonnes fêtes de fin d'année car la présentation n'est pas réjouissante.

M. SAPIN présente les modifications proposées sur la décision modificative qui sont principalement des régularisations et des réductions en dépenses et en recettes et d'une subvention à destination de la Région Grand Est pour la section d'exploitation ; pour la section d'investissement, il s'agit de régularisations sur des subventions et autres, du matériel et un virement de la section d'exploitation.

L'assemblée valide les montants de la DM n°2.

Point 4 – Anticipation de crédits

M. SAPIN fait lecture du rapport concernant l'anticipation de crédits pour l'exercice 2019.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité l'anticipation de crédits pour 59 440 €.

Point 5 – Rapport d'activités TRANS FENSCH 2017

M. BECKER indique que les différents aspects (social, économique, sociétal et environnemental), les perspectives ainsi que des données chiffrées de la SPL se trouvent dans le rapport d'activité envoyé à chaque délégué que chacun a pu parcourir.

Le Comité Syndical en prend acte.

Point 6 – Avenant n°7 à la convention de la Région GRAND EST

M. BARBÉ explique que depuis le 1^{er} janvier 2017, la convention avec le Département a été transféré à la Région pour l'organisation d'un certain nombre de transports. L'avenant n°7 porte sur l'organisation des transports qui desservent le collège d'Aumetz. La Région conserve l'exécution de ce transport qui amènent les élèves depuis Ottange à Aumetz. Cette partie sera

remboursée par le SMiTU à la Région à hauteur de 132 008,23 € TTC. Il signale par ailleurs qu'un voyage a été rajouté car l'organisation du collège prévoit une sortie des élèves à 16h le vendredi.

Point 7 – Charte de la Région GRAND EST

M. BARBE explique qu'il existe une mutualisation de projets dont celui du calculateur d'itinéraires. Ces différents projets sont pris en charge par la Région et le service est fait pour toutes les autorités organisatrices de la Région GRAND EST.

Il précise que le format développé sur toute la Région GRAND EST est celui que nous avons déjà sur la Région Lorraine, à savoir la carte Simplicités car elle présente plus de fonctionnalités.

Le Comité Syndical valide à l'unanimité la signature de la Charte des mobilités.

Point 8 – Subventions abris voyageurs

M. HEYERT indique que deux collectivités sont concernées : LOMMERANGE et KANFEN et donnent les montants des travaux et des subventions proposées.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité le versement des subventions.

Point 9 – Création d'un poste d'adjoint administratif pour le service Marketing et communication et mise à jour du tableau des effectifs

Le Président présente le point : suite au contrôle de la DGFIP, la Préfecture a demandé que le SMiTU joue pleinement son rôle d'organisation organisatrice des transports. Ce service était difficilement assuré par la Trans Fensch et revient donc au SMiTU. Pour ce faire, le SMiTU doit recruter une personne.

Le Comité Syndical valide le recrutement d'un adjoint administratif et l'ouverture du poste au tableau des effectifs.

Point 10 – Adhésion au nouveau contrat de syndic

M. MEDVES présente le point : il y a eu un changement de syndic suite à la démission du premier syndic. Sur ce bâtiment, c'est compliqué au niveau des chauffages, de l'ascenseur et il espère que ce nouveau syndic fera son travail et que les résultats seront positifs.

Le point est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Point 11 – Convention de prestations de services pour l'optimisation des recherches de financements et partenariats européens

Le Président ajoute que cette prestation de mutualisation a déjà démarré et que la personne, fléchée sur ce poste, donne des résultats satisfaisants à travers ses relations avec les autorités luxembourgeoises.

Comme il est question du Citézen, le Président précise que le SMiTU a obtenu aujourd'hui l'arrêté de déclaration d'utilité publique. Il a passé l'après-midi avec le sous-préfet pour mettre

en place les modalités et notamment essayer que les crédits (10 millions d'euros) qui devaient être consommés avant la fin de l'année puissent avoir un report supplémentaire.

M. LA VAULLEE demande, concernant ce projet de convention, combien de temps sera employé la personne par le SMiTU.

Le Président répond que la personne travaille 1/3 de temps pour Thionville, 1/3 de temps pour la CAPFT et 1/3 temps pour le SMiTU.

M. JURCZAK voulait poser la même question puisque cela n'était pas précisé dans le rapport.

Le Comité Syndical valide le point à l'unanimité.

Point 12 – Indemnité de conseil du Trésorier

Après présentation du point par le Président et la proposition d'un taux de 50%, M. DI BARTOLOMEO veut savoir à combien s'élève l'indemnité du Trésorier.

Réponse du Président : 1500 €

M. BECKER : Comme chaque année je vote contre car il y a des personnes au SMiTU capables de gérer les finances. A Kuntzig, il ne donne rien depuis des années.

Vote contre de : M. BECKER, M. LORENTZ et M. SZUREK.

Point 13 – Informations

Le Président termine par les décisions qu'il a signé sur sa délégation.

La séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance

Mathieu PETERMANN

